



sinistre assurance auto responsabilité civile

Par **ariegois**, le **26/07/2011** à **17:52**

bjour mon fils arnaud a effectué un sinistre auto en rentrant sur une voiture garée sans passagers a bord lors du sinistre les personnes sont sortis appelés la gendarmerie (qui étant occupé ailleurs)ne se sont pas déplacé ils ont juste appelé le remorquage lors du constat en observations les gens ont mentionné était au tél et en état alcoolisé je repete pas de constat de gendarmerie que faire?

remplir l attestation sur l honneur de pas en état alcoolisé car je ne veux pas éventuellement faire un faux...

mon assurance couvre t elle la voiture une vieille saxo parti e a la casse

merci d avnce

Par **fra**, le **28/07/2011** à **16:50**

Bonjour,

Les gendarmes, occupés ailleurs, ne se sont pas déplacés car il n'y avait pas de blessés !
Personne n'a constaté [fluo]officiellement[/fluo] que votre fils était alcoolisé au moment de l'accident. D'ailleurs l'était-il ? A-t-il soufflé dans un éthylotest ?

Cette question est importante et répond, éventuellement, à la suivante. Si votre fils était alcoolisé et ne le conteste pas, [fluo]votre assureur ne vous couvrira pas !![/fluo] Donc, la valeur de la Saxo ne sera pas indemnisée (mais, elle était, peut-être, assurée au tiers, donc, pas de remboursement de toutes façons), mais, en sus, [fluo]vous devrez payer, de votre poche, les réparations de l'autre véhicule !![/fluo]

Vous voyez que la situation peut être fort différente.

Par **ariegois**, le **28/07/2011** à **18:32**

Merci encore pour votre réponse

Pas de constat de gendarmerie: pas d'éthylotest réalisé

rien donc d'officiel: que des dire..

merci Maître pour votre réponse ns remplirons donc si on ns la demande l attestation de l assurance.

Par **fra**, le **29/07/2011** à **10:18**

Bonjour,

Il est bien évident [fluo]qu'il faut contrecarrer les propos rapportés sur le constat amiable[/fluo] au terme duquel votre fils était alcoolisé au moment des faits. [fluo]Donc, que votre fils écrive une attestation sur l'honneur qu'il ne l'était pas, et envoyez ce document à votre assureur en LRAR ![/fluo]

Par **ariegeois**, le **29/07/2011** à **15:13**

Merci Maître pour votre attention
Très Cordialement